Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Annulation vente

Par soso0505

Bonjour,

L'année dernière j'ai acheté un immeuble de rapport, il y avait 6 appartements dont 4 étaient vides. Le bien était vendu par une agence et le vendeur était un marchand de bien. Il a été indiqué dans le compromis de vente au paragraphe "état locatif" que tous les appartements devaient être loués avant la signature. Le vendeur de sa main a écrit les montants des loyers existants et ce a avenir (il a note prévisionnel) cela devait donner un rapport de 2500 euros par mois pour les 6 appartements. Le jour de la vente un appartement n'était pas loué. Par ailleurs, il a fait changer d'appartement un locataire qui avait un contrat initial avec une dépôt de garantie et une caution personnelle, avec le nouveau bail signé antre le compromis et la vente, ni dépôt ni caution, ce locataire paie plus son loyer depuis plus de 7 mois + dépôt de dossier surendettement. Tous les locataire que le vendeur a fait rentrer avant la signature sont tous partis dans les 6 mois qui ont suivi la vente, aujourd'hui, je suis a 600 euros de revenus car 1 locataire paie plus et les autres appartements sont vides depuis que les locataires du vendeur sont partis. Je veux annuler la vente pour cause d'erreur sur les conditions substantielles et tromperie. L'agence m'avait fait une attestation de loyer pour la banque.
Merci d'avance
Soso